

Commission d'examen de gestion (CEG)

 **Barbara Fankhauser**
présidente

La commission d'examen de gestion (CEG) a siégé à onze reprises durant l'année sous revue. Les six premières séances du premier semestre ont dû se dérouler sur Zoom, les autres ont pu être réalisées en présentiel à Berne. Tout de suite après le Synode virtuel de novembre 2020, il est devenu évident qu'une révision partielle du règlement interne s'imposait. Il s'agissait notamment de créer les conditions nécessaires pour que le Synode puisse être organisé en dehors de l'Hôtel du gouvernement de Berne, au besoin sous forme virtuelle. Le plus important était de garantir que le Synode puisse se tenir dans tous les cas et de maintenir dans la mesure du possible les procédures existantes. Il s'agissait en outre de préciser la question du devoir de récusation, afin d'éviter que des groupes professionnels entiers ne soient exclus de la délibération et des décisions. Le règlement a été

complété par un nouvel article qui inscrit formellement la pratique actuelle interdisant aux collaboratrices et aux collaborateurs de l'administration ecclésiastique de devenir membres du Synode. Pour l'élaboration du projet, la CEG s'est beaucoup appuyée sur les travaux préliminaires du chancelier de l'Eglise Christian Tappenbeck et sur ses conseils.

Les visites sur place ont eu lieu comme d'habitude au début juin à la Maison de l'Eglise. La liste des questions a été fixée en janvier et complétée par des questions spécifiques aux secteurs sur la base du rapport d'activité de l'année précédente. L'accent a été mis sur la mise en œuvre du contenu de la stratégie financière, sur le traitement de sujets politiques, sur l'avancement du projet de nouveau site web, et sur les défis posés à l'Eglise par la pandémie de coronavirus. La CEG a pu constater

une nouvelle fois qu'un travail compétent et engagé était accompli à la Maison de l'Eglise. Le soutien apporté aux paroisses, en particulier pour la gestion de la pandémie de coronavirus, est toujours très apprécié. Le «Rapport de la commission d'examen de gestion» a été adopté en août et porté à la connaissance du Synode d'hiver.

La CEG a procédé à l'examen préliminaire approfondi des points à l'ordre du jour des deux Synodes. Lors du Synode d'hiver, la CEG a proposé que le Conseil synodal informe annuellement le Synode de l'avancement du projet de «Nouveau site web». Cette proposition a été clairement acceptée par le Synode.

Simon Fuhrer (Bienne) et Renate Grunder (Schwarzhäusern) ont démissionné de la CEG. Ils ont été remplacés par Janine Rothen (Berne) et Jean-Eric Bertholet (Bienne). ■

Commission des finances (COFI)

 **Robert Gerber**
président

La commission des finances a tenu deux séances d'une journée durant l'année sous revue. Elle a notamment examiné les objets des Synodes d'été et d'hiver ayant une incidence financière, les comptes annuels obligatoires, le plan financier pour la période 2023 – 2026 ainsi que ses tâches liées à son activité de surveillance.

Synode d'été: La COFI a recommandé au Synode d'approuver les comptes 2021, qui bouclent sur un excédent de recettes de 1'267'450.47 francs. Le rapport interne de l'organe de révision ne fait apparaître aucune lacune dans la gestion des finances de l'Union synodale.

Synode d'hiver: Les chiffres du plan financier 2023 – 2026 présentent une légère amélioration par rapport à ces dernières années. Les mesures engagées par le Conseil synodal et le Synode ainsi que la mise en œuvre de la stratégie financière commencent à porter leurs fruits. De premiers signes semblent indiquer que l'effet des mesures prises ne devrait pas être de courte durée. Cependant, comme on le sait, une hirondelle ne fait pas le printemps. Le budget pour l'année 2022 tel que présenté au Synode prévoit un excédent de recettes de 200'200 francs. Le désenchevêtrement des flux financiers joue également un rôle important dans les efforts de stabilisation durable de la gestion

financière. Les premiers résultats de ces essais de désenchevêtrement ont déjà été intégrés dans le budget 2022. Le règlement sur la péréquation financière (révision partielle) et la révision partielle de l'arrêté concernant les contributions des paroisses bernoises à l'Union synodale ont été tous deux approuvés.

La COFI remercie le Conseil synodal et les services centraux pour leur bonne collaboration. ■